



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

Clermont-Ferrand, le 16 janvier 2018

Service départemental de l'Office  
National des Anciens Combattants  
et Victimes de guerre du Puy-de-Dôme  
Tél. 04 73 98 39 45

Le préfet du Puy-de-Dôme

à

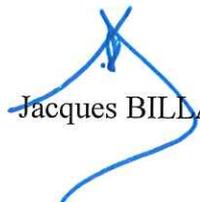
Monsieur le Président du Conseil départemental  
Mesdames et Messieurs les Maires

**OBJET : Cérémonies commémoratives nationales – pavoisement des édifices publics en 2018**

Conformément aux instructions de Madame la Ministre des Armées, je vous serais obligé de bien vouloir faire pavoiser les édifices publics aux couleurs nationales, les jours suivants de l'année 2018 :

- **le lundi 19 mars** – Journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc (*loi n° 2012-1361 du 6 décembre 2012*) ;
- **le dimanche 29 avril** – Journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la Déportation (*loi n° 54-415 du 14 avril 1954*) ;
- **le mardi 8 mai** – Commémoration de la Victoire du 8 mai 1945 (*loi n° 81-893 du 2 octobre 1981*) ;
- **le mercredi 9 mai** – Journée de l'Europe (*instituée par le Conseil européen en 1985*) ;
- **le dimanche 13 mai** – Fête nationale de Jeanne d'Arc et du patriotisme (*loi du 10 juillet 1920*) ;
- **le dimanche 27 mai** – Journée nationale de la Résistance (*loi n° 2013-642 du 19 juillet 2013*) ;
- **le vendredi 8 juin** – Journée nationale d'hommage aux morts pour la France en Indochine (*décret n°2005-547 du 26 mai 2005*) ;
- **le lundi 18 juin** – Journée nationale commémorative de l'Appel du général de Gaulle à refuser la défaite et à poursuivre le combat contre l'ennemi (*décret n°2006-313 du 10 mars 2006*) ;
- **le samedi 14 juillet** – Fête nationale ;
- **le dimanche 22 juillet** – Journée nationale à la mémoire des victimes des crimes racistes et antisémites de l'Etat français et d'hommage aux « Justes » de France (*décret n° 93-150 du 3 février 1993 modifié par la loi n° 2000-644 du 10 juillet 2000*) ;
- **le mardi 25 septembre** – Journée nationale d'hommage aux Harkis et aux autres membres des formations supplétives (*décret du 31 mars 2003*) ;
- **le dimanche 11 novembre** – Commémoration de la victoire et de la paix, anniversaire de l'armistice de 1918 et hommage à tous les Morts pour la France (*loi du 26 octobre 1922 et loi n°2012-273 du 28 février 2012*) ;
- **le mercredi 5 décembre** – Journée nationale d'hommage aux Morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie (*décret n° 2003-925 du 26 septembre 2003*).

Je vous remercie de veiller à ce que l'état des drapeaux utilisés soit toujours conforme au respect dû à l'emblème national.

  
Jacques BILLANT